



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 16 mai 2023

Délibération n° 2023-048

L'an deux mille vingt-trois le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/05/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : Mme VIDAL Isabelle ayant donné pouvoir à DIERS de LABARRE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Aliénations

Avis sur vente de la parcelle AH 226 rue du Centre

Madame le Maire informe les membres présents que Monsieur GAMBARD Christian, propriétaire de la parcelle bâtie limitrophe, a proposée d'acquérir le bien communal cadastré AH 226 sise rue du centre d'une contenance de 60 m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 10 voix Pour et 2 abstentions,

- D'approuver la vente de la parcelle AH 226 sise rue du centre d'une contenance de 60 m2,
- De fixer le prix à 9 600 € net vendeur soit 160 € le m2,
- D'autoriser Madame le Maire à faire la proposition correspondante à Monsieur GAMBARD Christian,
- D'autoriser Madame le Maire à procéder aux démarches auprès d'une étude notariale en cas d'accord et de signer l'acte authentique et toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du **23.05.2023**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230516-2023_048-06
Reçu le **23/05/2023**

